

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique concernant la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux, de l'instauration des périmètres de protection et de l'institution des servitudes afférentes et l'autorisation d'utiliser l'eau des captages en vue de la consommation humaine et d'une enquête parcellaire en vue de déterminer les immeubles concernés par les périmètres de protection concernant le captage « La Roulandière », situé sur la commune du SAP EN AUGÉ et présentée par le Syndicat départemental de l'eau (SDE) de l'Orne pour le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la Roulandière

Par arrêté préfectoral, une enquête publique sur le projet susvisé, est prescrite :

du jeudi 9 janvier à 9h jusqu'au vendredi 7 février à 17h30 dans la commune du SAP EN AUGÉ

Le commissaire enquêteur est M. Daniel HUGUET. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire, Monsieur François CHERIER est nommé commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier et les différentes informations relatives à l'enquête sont consultables :

- en mairies du SAP EN AUGÉ et du BOSC RENOULT sur support papier aux jours et heures d'ouverture des mairies,
- sur le site des services de l'État dans l'Orne à l'adresse suivante : www.orne.gouv.fr (rubrique : politiques publiques – Environnement - protection de l'environnement), où un lien sera déposé et orientera les usagers sur la page dédiée à ce dossier,
- sur un poste informatique au point d'accès numérique de la cité administrative place Bonet – 61000 ALENÇON, aux jours et heures d'ouverture de la cité,

Des informations peuvent également être demandées auprès de l'ARS de Normandie Délégation départementale de l'Orne – Cité administrative BP 539 61016 ALENÇON Cedex Tél 02.31.70.96.96.

Toute personne peut, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Orne :

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Bureau de la coordination interministérielle et de l'environnement – 39 rue Saint-Blaise – 61018 ALENÇON Cedex

Afin de recevoir les observations du public, le commissaire enquêteur siégera à la mairie **du SAP EN AUGÉ** :

Jeudi 9 janvier 2025	9h00 à 11h00
Mercredi 22 janvier 2025	10h00 à 12h00
Jeudi 30 janvier 2025	14h00 à 16h00
Vendredi 7 février 2025	15h30 à 17h30

Le public pourra également formuler ses observations pendant toute la durée de l'enquête :

- soit en les adressant à la mairie du SAP EN AUGÉ, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : place du Marché – Le Sap – 61470 LE SAP EN AUGÉ,
- soit en les consignnant directement sur les registres d'enquête (DUP et parcellaire) déposés en mairie du SAP EN AUGÉ et mis à la disposition du public,
- soit en les déposant sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5778>

Les observations formulées par voie postale ou par courriel sont annexées aux registres d'enquête tenus à disposition à la mairie siège de l'enquête. Ces dernières seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet www.orne.gouv.fr ou sur support papier à la mairie du SAP EN AUGÉ.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie du SAP EN AUGÉ et LE BOSC RENOULT ou sur le site internet des services de l'État dans l'Orne à l'adresse www.orne.gouv.fr pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, le préfet de l'Orne prendra un arrêté d'autorisation assorti du respect de prescriptions ou un arrêté de refus.